

Délibération n° 2025-57

**Objet : Syndicat
Intercommunal d'Énergie
d'Indre-et-Loire (SIEL) -
Modification des statuts -
Adhésion de la
Communauté de Communes
Autour de Chenonceaux
Bléré-Val de Cher**

Membres en exercice :	19
Présent.e.s :	17
Pouvoirs :	2
Absent.e.s :	1
Votant.e.s :	18

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- 18 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télécours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire :

- date transmission au contrôle de légalité : 21/11/2025
- date de publication : 21/11/2025

Pour extrait conforme,

Fait et délivré les jours, mois et an ci-dessus

CONSEIL MUNICIPAL DE PARÇAY-MESLAY

Séance du jeudi 20 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, L'an deux mil vingt-cinq, le vingt novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le quatorze novembre, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

Présent.e.s :

Monsieur Bruno FENET, Madame Christine BOULAY, Monsieur Damien MORIEUX, Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marie GALPIN, Monsieur Gérard BLANCHARD, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Angélique BOUÉ, Madame Sophie CARTIER, Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Jean-Pierre GILET, Monsieur Jean-Dominique MARCHADIER, Monsieur Laurent MARCHAIS, Monsieur Géraud PAPON, Madame Brigitte RICHARD, Monsieur Matthieu TABURET.

Ont donné pouvoir :

Madame Agnès NARCY à Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marc GILET à Monsieur Jean-Pierre GILET.

Absente :

Madame Slavica TANKOSKA.

A été élu secrétaire de séance à l'unanimité :

Monsieur Géraud PAPON.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le 21/11/2025

ID : 037-213701790-20251120-DELIB_2025_57-DE

Monsieur le Maire expose :

La commune adhère au Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEL).

Par sa délibération n° 2025-67, prise en sa séance du 7 octobre 2025, le Comité syndical du SIEL a adopté la modification de ses statuts aux fins d'y inscrire l'adhésion de la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher, préalablement approuvée par son Conseil communautaire du 23 avril 2025.

Il est précisé que la Communauté de communes a choisi de transférer au SIEL sa compétence « éclairage public ».

Dès lors, conformément aux dispositions des articles L5211-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales, en notre qualité de commune membre adhérente au SIEL, il appartient à notre Conseil municipal de se prononcer sur la modification des statuts du syndicat, par là-même sur l'adhésion de ce nouveau membre.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29, puis L5211-18 et suivants ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher, prise en sa séance du 23 avril 2025, approuvant son adhésion au SIEL, par là-même le transfert de sa compétence « éclairage public » ;

VU la délibération n° 2025-67 du Comité syndical du SIEL, prise en sa séance du 7 octobre 2025, approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, tel que transmis préalablement aux membres et tel que repris dans la présente ;

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré :**

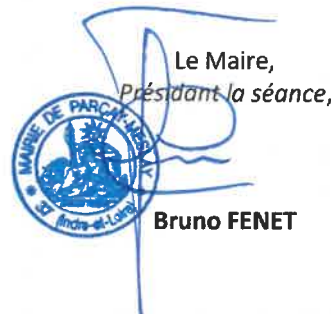
- **APPROUVE** l'adhésion au SIEL de la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher, emportant le transfert de sa compétence « éclairage public » ;
- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire, actant cette adhésion ;
- **AUTORISE** par là-même Monsieur le Maire à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente.



Secrétaire de séance,

Géraud PAPON

Le Maire,
Président la séance,



Bruno FENET

Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le 21/11/2025

ID : 037-213701790-20251120-DELIB_2025_57-DE

